



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Compte rendu de la séance du 3 février 2017

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 23 janvier 2017, s'est réunie le 3 février 2017, à Villabé (91), sous la présidence de M. RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Madame la Préfète.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Florian GIRAUD, chef du service économie agricole, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Didier HARDOUIN, représentant l'Union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France Ouest ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest.

1.2 Pouvoirs

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne dispose d'un pouvoir de M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO (votant lors de l'examen du PLU de Moigny-sur-École) et de M. Pascal MARTIN, représentant l'Office National des Forêts (voix consultative) ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale, dispose d'un pouvoir de Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France, dispose d'un pouvoir de M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » lors de la présentation de la déclaration de projet avec mise en compatibilité de PLU de la commune du Coudray-Montceaux ;

- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest dispose d'un pouvoir de M. Nicolas HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs, d'un pouvoir de M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest lors de la présentation du PLU de Limours et de la déclaration de projet avec mise en compatibilité de PLU de la commune du Coudray-Montceaux, et d'un pouvoir de M. Didier HARDOUIN, représentant l'Union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France Ouest lors de la présentation de la déclaration de projet avec mise en compatibilité de PLU de la commune du Coudray-Montceaux.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- Mme Nina FERNANDEZ, représentant l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;
- M. Bertrand LIÉNARD, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Fabien PIGEON, représentant les propriétaires de foncier agricole ;
- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires.

2) Invités à titre d'expert

- Mme Julie OZENNE du réseau AMAP Île-de-France ;
- Mme Sandrine TERRISSE de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- Mme Chloé HARDOUIN, Mme Corinne KUKIELCZYNSKI et Mme Aliénor RIGAUD de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation des PLU des communes de Moigny-sur-École et de Torfou ;
- Mme Mélanie FAUCONNIER, Mme Hélène BERNARDO, et Mme Céline PLAT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne, lors de la présentation du PLU de la commune de Limours et de la déclaration de projet avec mise en compatibilité de PLU de la commune du Coudray-Montceaux ;
- M. Henri VACHER et Mme Marie CHAUVOT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. Yves RAUCH constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

a) Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu de la séance du 10 janvier 2017 est adopté ; modification du règlement intérieur afin de prendre en compte la nouvelle codification du livre I^{er} du code de l'urbanisme et d'ajouter les nouveaux cas de saisine concernant les compensations agricoles collectives : la modification est adoptée à l'unanimité ;

b) Compensations agricoles collectives : avis sur le (ou les) seuil(s) de surfaces prélevées de manière définitive conditionnant la réalisation et la soumission de l'étude préalable agricole au préfet et à la CDPENAF prévue par le décret n° 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable, proposé par la direction départementale des territoires à un hectare ;

c) Étude du PLU de Moigny-sur-École ;

d) Étude du PLU de Torfou ;

e) Étude du PLU de Limours ;

f) Étude du dossier de déclaration de projet (DP) avec mise en compatibilité de PLU du Coudray-Montceaux.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU de Moigny-sur-École : M. Pascal SIMONNOT (Maire), M. Bernard LACHENAIT, conseiller municipal, représentant la mairie de Moigny-sur-École et le représentant du bureau d'études Ville Ouverte ;
- PLU de Torfou : M. Alain BRISSE (Maire), M. Pierre LEMANS, 1^{er} adjoint au maire en charge des finances, M. Antoine POUPINEL, 2^{ème} adjoint au maire en charge de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine, représentant la mairie de Torfou, et M. Jean-Pierre DENUC (bureau d'études) ;
- PLU de Limours : M. Jean-Raymond HUGONET (Maire) et Mme Sophie MARTIN, responsable du service urbanisme, représentant la mairie de Limours, et Mme Gaëlle NICAISE du bureau d'études SIAM ;
- Déclaration de projet (DP) avec mise en compatibilité de PLU du Coudray-Montceaux : M. Michel BERNARD, 2^{ème} Maire Adjoint en charge des finances et au développement économique, Mme Marie-Charlotte GILLET, responsable pôle administration générale, représentant la mairie du Coudray-Montceaux, M. THOUVENIN, de la SARL Études et synergies et Christian SPEISSMANN, de l'Agence TERRA.

À Évry, le
Le président de la CDPENAF,



Yves RAUCH

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>